



**UNIVERSITE CHEIKH
ANTA DIOP DE DAKAR**

**LABORATOIRE DE RECHERCHES
ECONOMIQUES ET MONETAIRES**

Cheikh Ahmed Bamba DIAGNE

LES REFORMES DU SECTEUR BANCAIRE DE L'UEMOA

Document de travail n° 7

Mars 2014

**LAREM – UCAD
Sénégal**

**ADRESSE : FASEG/UCAD, BP : 47337 Dakar-Liberté, Dakar, Sénégal
SITE INTERNET : www.larem-ucad.com**

Cheikh Ahmed Bamba DIAGNE¹

Résumé

Selon la théorie de McKinnon et Shaw (1973), la répression financière empêche l'économie d'un pays d'atteindre son taux de croissance optimal. Après avoir appliqué une politique de répression financière jusqu'au milieu des années 80, les pays de l'UEMOA ont ensuite opté pour des politiques de libéralisation financière dans le cadre des plans d'ajustement structurel mis en place par les institutions de Bretton Woods. Elles ont consisté en l'application d'une nouvelle politique monétaire (les taux sont désormais déterminés par le marché), la restructuration du secteur bancaire et l'instauration de nouvelles règles prudentielles. Cependant, ces réformes n'ont pas permis au secteur bancaire de prendre une part active dans le financement de l'économie (moins de 21 %) et la profondeur financière de certains pays est restée très faible.

Classification JEL : E3 ; G21 ; G3

Mots-clefs : Banques, règles prudentielles, financement

Abstract

According to the theory of McKinnon and Shaw (1973), the financial repression prevents the economy of a country from reaching its optimal growth rate. Having applied a politics of financial repression until the environment of the 80s, the countries of the WAEMU then opted for politics of financial liberalization within the framework of the plans of structural adjustment set up by the institutions of Bretton Woods. They consisted of the application of a new monetary policy (the rates are determined from now on by the market), the restructuring of the banking sector and the institution of new prudential rules. However, these reforms did not allow the banking sector to take an active part in the financing of the economy (less than 21 %) and the financial depth of certain countries remained very low.

Classification JEL : E3 ; G21 ; G3

Mots-clefs : Banking, prudential rule, financial

¹ Auteur correspondant : Enseignant-Chercheur au Laboratoire de Recherches Economiques et Monétaires (LAREM) à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar-Sénégal. Il est spécialisé sur les questions monétaires, bancaires et financières. Boite Postale 5005 Dakar-Sénégal, Email : bamba.diagne@ucad.edu.sn et khadimdiagne44@hotmail.fr, Téléphone (+221) 77 540 01 38

Introduction

Selon la théorie de McKinnon et Shaw (1973), la répression financière empêche l'économie d'un pays d'atteindre son taux de croissance optimal. Elle consiste à fixer des taux d'intérêt en dessous de leur valeur d'équilibre, à orienter administrativement le crédit, à imposer aux banques des réserves obligatoires élevées et à limiter la concurrence au sein du système bancaire. Afin que le secteur financier puisse se développer et avoir un impact positif sur la croissance économique, en supposant que les mécanismes de marché sont optimaux, McKinnon et Shaw préconisent une libéralisation financière. Leur théorie a eu un impact important puisqu'elle est l'inspiratrice des réformes financières préconisées par la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI).

Après avoir appliqué une politique de répression financière jusqu'au milieu des années 80, les pays de l'UEMOA ont ensuite opté pour des politiques de libéralisation financière dans le cadre des plans d'ajustement structurel mis en place par les institutions de Bretton Woods. Il est nécessaire de savoir en quoi ces politiques ont-elles consisté exactement ? Ont-elles permis au secteur financier des pays de la zone de jouer un rôle dynamique dans le processus de croissance économique ?

1- La présentation des réformes

Le processus de libéralisation financière a été entamé à la fin des années 80 dans les pays de la zone dans un contexte marqué, au plan international, par un mouvement général de déréglementation financière et, au plan interne, par la mise en œuvre des programmes d'ajustement et de restructuration, privilégiant un rôle accru du secteur privé et des mécanismes de marché dans le fonctionnement de l'économie. Elles ont consisté à une redéfinition de la politique monétaire et une mise en place d'un cadre prudentiel (BCEAO, 1993).

1-1- Une politique monétaire plus rigoureuse

Les réformes des politiques monétaires ont pris trois formes : la libéralisation des taux d'intérêt, l'obligation de constituer des réserves obligatoires et la mise en place d'un marché monétaire (BCEAO, 1993). L'objectif de ces réformes est l'introduction d'une gestion indirecte des taux d'intérêt et de la liquidité bancaire (Joseph, 2002).

Dans la zone, la libéralisation de la politique monétaire a été réalisée entre 1989 et 1993. Elle a consisté d'abord en l'unification des taux débiteurs, la libéralisation des taux créditeurs et la

suppression du taux de réescompte préférentiel. Ensuite, les taux débiteurs ont été aussi libéralisés (en 1993), avec toutefois la fixation d'un maximum qui est égal à deux fois le taux d'escompte. L'allocation sectorielle des crédits a été également supprimée et le taux d'usure a été fixé à 18 % (BCEAO, 1993).

La BCEAO, qui est l'autorité monétaire et financière des pays de l'union, a mis en application un système de réserves obligatoires à partir de 1993. Le niveau des réserves a été fixé à 1,5 % sur les dépôts à vue et les crédits à court terme.

En ce qui concerne l'émission des Bons du Trésor, la BCEAO a introduit une politique d'open-market à partir de 1993. Par cette technique, elle intervient en achetant ou en vendant des titres contre des liquidités au prix du marché. La réforme du secteur bancaire au sein de l'UEMOA a été complétée en 1996 avec l'adoption d'une réglementation concernant les titres de créances négociables afin de permettre l'émission des billets de trésorerie par les entreprises et des certificats de dépôts par les banques.

1-2- Une régulation bancaire plus indépendante et effective

A partir de 1989, de nouvelles lois bancaires ont été adoptées dans la zone. Un dispositif de régulation prudentielle et de surveillance des banques a été mis en place.

La crise qu'a connue le système bancaire s'explique aussi par l'inefficacité de contrôle des activités des établissements bancaires (Joseph, 2000). Le contrôle de l'activité bancaire vise à assurer une meilleure surveillance des banques tout en leur laissant une plus grande autonomie de gestion et en leur assurant un environnement juridique plus sûr (Rapport Bâle, 1988). Il s'agit donc d'une mesure spécifique au secteur bancaire.

Afin de parachever la régulation bancaire et compléter les réformes entreprises dès 1989 et qui se sont traduites par la restructuration du système bancaire, les autorités monétaires vont décider de la création d'une Commission Bancaire qui aura pour rôle d'après le gouverneur de la Banque Centrale² « *d'accorder ou de retirer l'agrément aux banques, de réaliser des contrôles sur pièces ou sur place, et de prendre des sanctions disciplinaires tout en suivant l'Harmonisation de la Réglementation Bancaire Internationale* ». Les nouvelles lois bancaires ont également renforcé la capacité de supervision de la Banque centrale. Afin d'inciter les banques à sélectionner les emprunteurs de bonne qualité, un nouvel accord de classement a été appliqué à partir de 1993. Par ce mécanisme, la Banque centrale sélectionne, en fonction

² Le Gouverneur de la Banque centrale [Charles Konan Banny](#)

de la qualité de la signature, les créances qu'elle acceptera de refinancer et indique l'encours de crédit susceptible d'être mobilisé. Ces mesures ont profondément modifié l'environnement bancaire et permis de faire face à la dégradation du système bancaire (Mathis, 1992).

Parallèlement à la mise en place du dispositif de contrôle, la régulation prudentielle³ a été redéfinie et la surveillance des banques consolidée.

2- Les effets favorables des réformes sur la structure bancaire

La mise en œuvre du processus de libéralisation décrite s'est traduite par des mutations importantes de l'environnement financier des pays de l'Union, qui sont illustrées à travers le paysage bancaire et l'allocation de crédit.

2-1- Le paysage bancaire plus étoffé

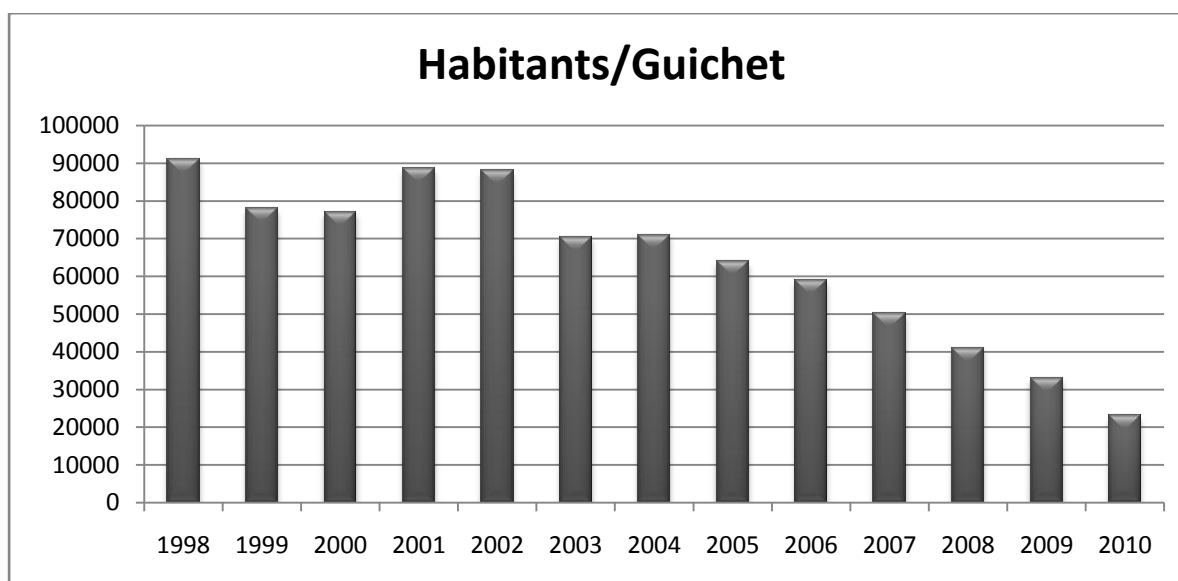
Il s'est considérablement élargi, on compte aujourd'hui 104 banques et 5 550 693 comptes⁴ bancaires en liaison notamment avec l'afflux de capitaux étrangers favorisé par l'ouverture financière. Le nombre de guichets bancaires a quadruplé en 12 ans, passant de 400 en 1998 à 1693 en 2010. Le ratio du nombre d'habitants par guichet bancaire⁵ a diminué de moitié en s'établissant à environ 23000 en 2010. Mais, il reste largement en deçà du niveau atteint dans certains pays en développement, notamment ceux du Maghreb où il avoisine 10.000 habitants.

Graphique 1 : Nombre d'habitant par guichet

³ Avant la crise de 1989, des mesures précédentes n'ont nullement empêché la dégradation du système bancaire en zone UEMOA, soit parce que les ratios n'étaient pas respectés, soit parce qu'ils l'ont été pour une comptabilité non sincère. Néanmoins, les lois ont fait l'objet d'une amélioration dans le cadre de la restructuration du système bancaire (Mathis, 1992).

⁴ Rapport commission bancaire 2011

⁵ Ce ratio est calculé en rapportant la taille de la population active (données de la Banque Mondiale) au nombre de guichets bancaires.



Source: Auteur, à partir des données de la Commission Bancaire de l'UEMOA (1998 à 2010) et de la Banque mondiale (World Development Indicators database)

Cependant, ces évolutions favorables n'ont pas permis d'atteindre suffisamment les résultats attendus de la libéralisation, en particulier en matière d'assouplissement des conditions des banques.

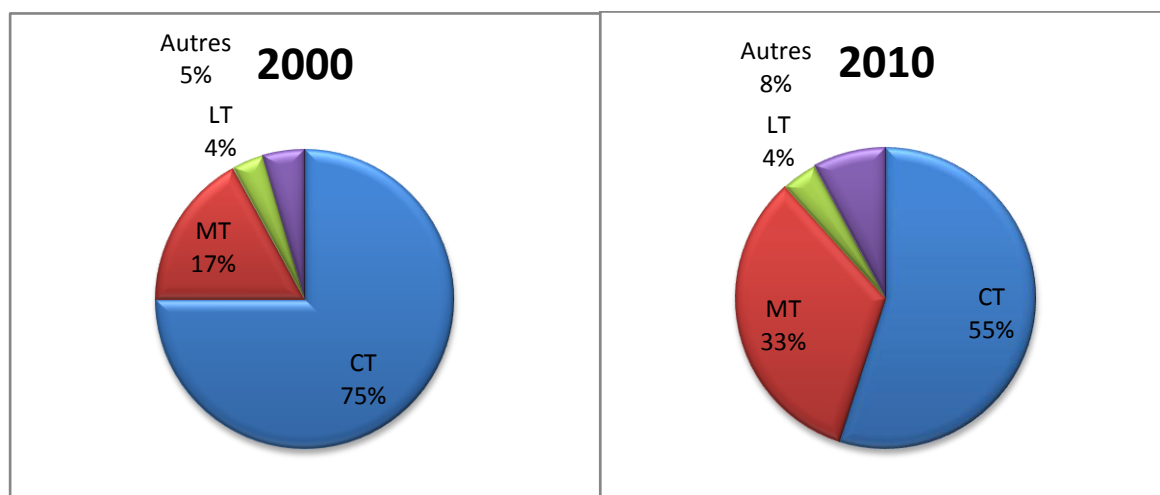
2-2- Une Allocation des crédits pro croissance économique

L'analyse de la répartition sectorielle des crédits à l'économie montre que le financement bancaire bénéficie à près de 70% au secteur tertiaire, contre moins de 8% pour le secteur primaire qui emploierait près de 70% de la population active dans l'Union (Commission Bancaire 2011). Ainsi, les PME/PMI des secteurs secondaire et primaire, potentiellement créateurs d'emplois, sont insuffisamment financées (UEMOA, 2010). Cette situation est une caractéristique quasi-commune des pays en développement.

20 ans après le début des réformes, on note un changement important dans l'allocation des crédits. Les crédits à court terme, toujours majoritaires, représentaient 75 % des crédits à l'économie dans la zone en 2000, ils sont en 2010 à 55 %. Cette baisse tendancielle des crédits à court terme a favorisé l'augmentation des crédits à moyen terme qui est passé de 17 % en 2000 à 33,33 % en 2010. Les crédits à long terme ont demeuré relativement constants et restent toujours en deçà de 5 %, de 3,5 % en 2000, ils sont à 3,82 % en 2010. Cela pose un problème pour le financement du développement de la sous-région. Pendant la période de la crise du système bancaire, presque toutes les banques de développement ont été liquidées en raison de leur insolvabilité.

Il convient, donc, de souligner l'absence d'institutions aptes à financer les projets de long terme. La création en 1996 de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour prendre en charge ses financements à long terme n'a pas atteint les résultats escomptés.

Graphique 2 : Crédits à l'économie



Source : Auteur, à partir des données de la commission bancaire (2000) et (2010)

3- Les effets néfastes des réformes sur la structure financière

Cependant, ces évolutions favorables n'ont pas permis d'atteindre suffisamment les résultats attendus de la libéralisation, surtout en matière d'assouplissement des conditions des banques et d'approfondissement financier.

Si cette libéralisation financière a favorisé une mobilisation accrue de l'épargne, avec une progression de 10%, en moyenne annuelle, des dépôts à terme depuis 1995 (Bceao, 2010), le niveau de développement financier de l'Union reste encore faible. En effet, le ratio des dépôts bancaires sur le PIB est passé de 16% en 1995 à 22% en 2009, en dessous du niveau de pays environnants comme le Nigeria et le Ghana où ce ratio se situe respectivement à 38% et 37% en 2009. Pour le cas particulier du Nigeria, il était de 16% en 2000, soit à un niveau plus bas que celui de l'Union en 1995. Cette évolution traduit une forte dynamique d'approfondissement du système bancaire dans ce pays au cours des dix dernières années.

Tableau 1 : Ratio dépôts bancaires sur PIB (%)

	Décembre 2000	Décembre- 2009

	<i>Décembre 2000</i>	<i>Décembre- 2009</i>
UEMOA	15	22
Nigeria	16	38
Ghana	nd	37
Afrique du Sud	65	90
Maroc	60	83

Sources : *Banques centrales des pays concernés et FMI*

3-1- Des taux d'intérêts plus élevés

Diop (1998) a évalué l'impact des taux directeurs de la BCEAO sur les conditions débitrices des banques à l'aide d'un modèle à correction d'erreur. Ses résultats indiquent qu'à court terme, le taux du marché monétaire exerce une influence significative sur les taux débiteurs des banques. A long terme, toutefois, les taux débiteurs des banques ne sont pas significativement sensibles au taux du marché monétaire. Des estimations plus récentes effectuées à partir du Modèle de Projection Macro-Econométrique et de Simulation (PROMES)⁶ montrent que dans la quasi-totalité des pays de l'Union, les taux débiteurs sont significativement affectés par le coût du refinancement. A court terme et à long terme, une augmentation du taux du marché monétaire (ou du taux de pension) a un impact positif sur les taux débiteurs des banques. Toutefois, ces analyses devraient être approfondies, afin de vérifier l'existence d'une probable rigidité à la baisse des taux débiteurs.

Dans cette optique, l'étude de Koffi (2007) a tenté d'identifier les facteurs explicatifs des écarts persistants de taux d'intérêt débiteurs entre les pays de l'Union. Ceux-ci se sont établis au-dessus de 3 points de pourcentage en moyenne sur la période 1980-2004. De plus, les écart-types par rapport à la moyenne de l'Union sont apparus relativement élevés (au-dessus de 4 points), ce qui conforte l'idée d'une volatilité des différentiels de taux entre les pays.

Cette absence de convergence des taux débiteurs reflète, dans une certaine mesure, la situation relativement hétérogène des pays de l'Union en termes de croissance économique notamment, qui peut induire des primes de risque différentes (Diarisso, 2001). Il est donc souligné

⁶L'un des résultats importants de la modélisation macro économétrique au sein de la BCEAO est l'élaboration, pour chacun des pays de l'Union, d'un modèle de cadrage économique qui prend en compte les mécanismes de transmission de la politique monétaire. Les estimations effectuées à partir de ce modèle permettent d'évaluer l'impact sur les économies de l'UEMOA des chocs de nature monétaire ou réelle.

l'importance de renforcer la convergence réelle des économies de l'Union, de sorte à rendre plus efficace la politique monétaire commune.

S'agissant de la répercussion des mouvements des taux directeurs de la BCEAO sur l'offre de crédit bancaire, les estimations effectuées à partir du modèle PROMES tendent à corroborer les hypothèses du cadre théorique. Ainsi, une hausse des taux du marché monétaire influence négativement l'évolution des crédits à l'économie. A l'avenir, l'incidence des coefficients de réserve obligatoire devrait être étudiée davantage.

Les taux débiteurs sont demeurés relativement élevés, s'inscrivant sur une tendance globalement haussière depuis le début du processus de libéralisation. La marge d'intérêt des banques sur les opérations avec la clientèle, mesurée par la différence entre les rendements des prêts et les coûts moyens des ressources provenant de la clientèle, est au-delà de 8 points de pourcentage dans l'UEMOA en 2010 (BCEAO, 2012) contre un niveau en dessous de 4 points de pourcentage au Maroc et dans les pays en développement et en dessous de 2,5 points de pourcentage en France (Bankscope, 2012).

Tableau 2 : Comparaison des marges d'intérêt sur la clientèle en 2010 (en%)

	UEMOA	CEMAC	Maroc	France
Coût moyen des ressources de la clientèle	2,18	1,1	1,9	3,3
Rendement moyen des prêts à la clientèle	11,38	9,9	5,2	5,7
Marge d'intérêt	9,20	8,8	3,3	2,4

Source: Auteur, à partir des données tirées des Rapports annuels (2012) de la Banque centrale, de la Commission Bancaire de l'UEMOA et du Bankscope

Cette différence des marges d'intérêt sur la clientèle peut être liée notamment à la faiblesse de la concurrence entre les établissements de crédit découlant du fort degré de concentration bancaire et de l'asymétrie d'information entre les prêteurs et les emprunteurs. L'indice de Gini permettant d'apprécier le niveau de concentration s'est accru entre 1998 et 2008, passant de 0,87 à 0,92, en liaison avec la hausse de la part de marché des banques de grande taille.

En 2011, comme dix ans auparavant, le paysage bancaire est demeuré dominé par huit principaux groupes bancaires présents dans la quasi-totalité des pays de l'UEMOA. Ces

groupes dominants détiennent 63,9 % des clients (Ecobank, Société Générale, BOA Group⁷, Attijariwafa Bank, AFG⁸, BNP Paribas, UBA⁹, BSIC¹⁰) représentent 64,7 % des actifs bancaires et 54,8 % des guichets contre respectivement 60,0 % et 59,7 % en 1998, ce qui prouve une évolution continue de la concentration dans le secteur.

Tableau 3 : Part de marché (*) des banques selon la catégorie par taille

Catégories de Banques	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Banque avec taille du bilan supérieur à 100 Mds FCFA	63.4%	60.6%	66.9%	64.9%	65.0%	64.7%	62.8%	61.0%	69.8%	75.9%	75.5%		82.10%
Banques avec taille du bilan comprise entre 50 et 100 Mds FCFA	20.4%	23.7%	14.8%	20.6%	21.8%	24.3%	27.7%	29.9%	18.6%	14.3%	15.0%		9.7%
Banques avec taille du bilan inférieure à 50 Mds FCFA	16.3%	15.6%	18.4%	14.5%	13.2%	11%	9.6%	9.1%	11.6%	9.8%	9.5%		8.20%
Indice de Gini	0.87	0.86	0.87	0.88	0.88	0.88	0.87	0.86	0.90	0.93	0.92		0.95

Source : *Commission Bancaire UEMOA, (2012)*

3-2- Une faible implication du secteur financier

La restructuration du système bancaire et le rapatriement des ressources opéré après le changement de parité en 1994 ont permis au secteur bancaire de disposer d'une liquidité confortable pour ses opérations de trésorerie (Doumbia, 2010). En effet, la liquidité bancaire, mesurée par le solde des comptes courants et de règlement des banques ouverts dans les livres de la Banque centrale, est passée d'environ 240 milliards au début des années 1990 à plus de

⁷Bank Of Africa Group

⁸Atlantic Financial Group

⁹United Bank for Africa

¹⁰Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce

750 milliards au cours des cinq dernières années en moyenne, faisant ressortir un niveau d'excédents de constitution des réserves obligatoires de 270 milliards sur la même période (BCEAO, 2010).

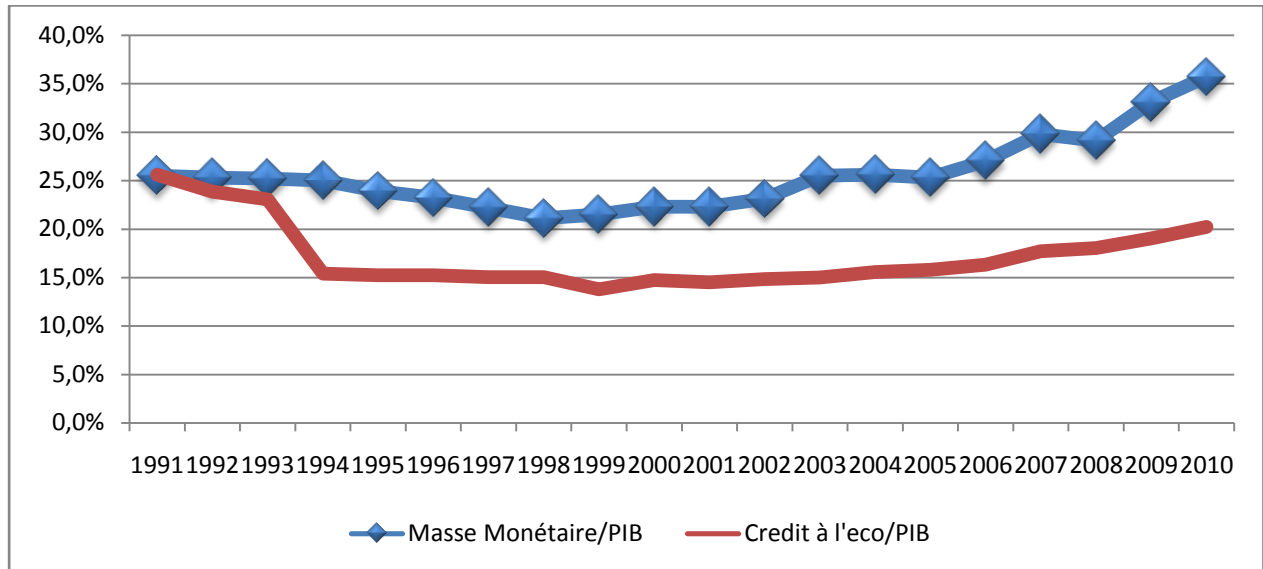
Malgré cette abondance de liquidité et une relative solidité du système bancaire, la contribution du secteur au financement des économies de l'Union est ressorti quasiment stable, voire en léger repli, par rapport aux valeurs enregistrées au début de la période de libéralisation. Cette contribution, mesurée par le rapport entre les crédits à l'économie et le PIB, est passée de 25 % en 1990 à 20,24 % en 2010, contre un ratio de 37 % au Nigeria, 79 % au Maroc et 160 % en Afrique du Sud. En termes relatifs, la tendance dans l'Union traduit une accentuation des difficultés d'accès aux concours bancaires dans l'Union (BCEAO 2012, Banque Mondiale, 2012).

Alors que Dieng (2010), montre le dynamisme du secteur privé dans la création de richesse au Sénégal et l'inefficacité des crédits accordés à l'Etat; Honohan (2010) Compare les banques africaines à d'autres régions et à d'autres niveaux de revenus et conclue qu'elles investissent très peu de ressources dans le secteur privé. Le rapport Dépôts/Crédits des banques de l'UEMOA montre qu'une grande part des dépôts collectés par le secteur bancaire n'est pas allouée au secteur privé. Ce qui veut dire que le système bancaire ne transforme pas totalement les dépôts à sa disposition en crédit. En fait, les banques de l'Union jouent davantage un rôle d'intermédiation, avec un minimum de risque et détiennent des réserves importantes (Doumbia, 2010).

La profondeur financière est un indicateur qui mesure la part de la masse monétaire (monnaie fiduciaire et dépôts bancaires et à terme ou M2) dans le PIB. Plus ce ratio M2/PIB est élevé, plus le secteur financier est susceptible d'exercer une influence positive sur la croissance économique. Berthélemy et Varoudakis (1998) ont montré que cette influence se manifeste à partir d'un certain seuil (36,5 %). En Afrique sub-saharienne, ce ratio est de 37,9 % en 2010 alors qu'il est de 128 % la même année dans les pays d'Asie de l'est et du Pacifique (Banque Mondiale, 2010)¹¹. Ce niveau bas s'explique par la faiblesse du secteur bancaire et par l'importance de l'activité économique informelle (Sodokin et Donou-adonsou, 2010). Dans la zone de l'UEMOA en 2010, le ratio de profondeur financière (35,7 %) est très faible par rapport au ratio de référence (pays OCDE, 85 % en 2010) et se situe en deçà de la moyenne africaine, nonobstant le mouvement haussier enregistré depuis 1998 (Graphique 5).

¹¹ (Voir annexe 1)

Graphique 3 : Evolution des Crédits à l'Economie et de la Masse Monétaire rapportés au PIB dans l'UEMOA (1991-2010)



Source : Auteur, à partir des données de la BCEAO (1990 à 2011)

La faiblesse du secteur financier a aussi pour conséquence un niveau bas d'innovation en matière de collecte des ressources à long terme et de nouveaux moyens de paiement. Le système financier des pays de l'UEMOA demeure, en outre, caractérisé par une dominance bancaire, la contribution du marché financier régional est très faible, malgré les progrès réalisés (Nord, 2010).

La création du marché financier régional en 1996 avait pour objectif l'élargissement de la gamme de services financiers, en vue de contribuer au financement du haut du bilan des entreprises et, plus généralement, à la promotion de l'investissement. Plus de seize ans après le démarrage de ses activités, la contribution du marché financier régional au financement des économies reste encore marginale. Sur la période de 2001 à 2008, les émissions brutes d'obligations ne représentent que 4,8% des investissements par an dans l'Union. En outre, près de 80% du montant des émissions obligataires réalisées sur le marché primaire de l'Union sont le fait des Trésors publics (BCEAO, 2010).

Le marché secondaire des obligations sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) reste étroit et peu liquide, les échanges s'effectuant rarement sur ce compartiment, en raison du comportement de « buy-and-hold » de la plupart des investisseurs (Nord, 2010). La

capitalisation du marché obligataire de l'UEMOA est de 1,7% du PIB en 2008 (UEMOA, 2010).

Le marché secondaire des actions est également étroit et peu liquide. En effet, la capitalisation boursière des actions sur la BRVM s'est établie à 12,5 % du PIB en 2008 contre une moyenne africaine de 40 % pour l'Afrique en 2008 selon le FMI et 214,1 % pour l'Afrique du Sud. Le ratio de liquidité de la BRVM, mesuré par le rapport du volume des transactions avec le capital en circulation, était inférieur à 1 % en 2006 contre une moyenne africaine de 30 %¹². Il était, pour la même période, de 44 % pour l'Afrique du Sud, 10 % pour le Nigeria, 17 % pour le Maroc et au-dessus de 100 % pour les économies avancées.

La BRVM serait relativement moins attractive pour les investisseurs que la plupart des bourses africaines. Le rendement des actions, mesuré par le rapport de la rémunération du capital investi en action sur le cours d'achat de ladite action, s'est élevé à 10,6 % en 2006 contre 2,9 % pour le Ghana, 24,3 % pour l'Afrique du Sud et 36,3 % pour le Nigeria¹³.

Conclusion

Dans la plupart des pays de l'union, le secteur bancaire était caractérisé jusqu'à la fin des années 80 par une forte intervention de l'État. Celle-ci se manifestait au niveau de la structure des banques, de la définition de la politique monétaire, et du fonctionnement de la Banque centrale. Elle a empêché le secteur financier de jouer un rôle efficace au sein du processus de développement économique.

En conséquence, la profondeur financière de certains pays est restée très faible et les banques ont accumulé des créances douteuses. Dans le cadre des plans d'ajustement structurel mis en place avec les bailleurs de fonds, des réformes financières ont eu lieu. Elles ont consisté en l'application d'une nouvelle politique monétaire (les taux sont désormais déterminés par le marché), la restructuration du secteur bancaire et l'instauration de nouvelles règles prudentielles. Cependant, ces réformes n'ont pas permis au secteur bancaire de prendre une part active dans le financement de l'économie (moins de 21 %).

En effet, d'après le rapport de la Commission Bancaire 2010, les banques s'engagent essentiellement à court terme pour financer les secteurs du commerce et des services. Par ailleurs, il faut souligner une augmentation de la part des crédits destinés à l'État dans le PIB

¹² Source : Rapport de l'étude de faisabilité sur la création de la bourse africaine des valeurs, 2008, Union Africaine.

¹³ Source: Idem.

depuis le début des années 90. De plus, malgré l'arrivée de nouvelles banques, le marché reste très oligopolistique, ce qui se traduit notamment par des marges d'intermédiation très élevées. Enfin, les banques ne collectent pas suffisamment d'épargne à long terme et la gamme des produits financiers est étroite.

De façon globale, dans le contexte de libéralisation financière, un accroissement sensible du financement de l'économie dans l'UEMOA à des taux d'intérêts réduits, préservant l'équilibre financier des établissements de crédit serait une bonne chose. Mais cela requiert une bonne articulation avec les autres volets de la politique économique, ainsi qu'une synergie d'action entre tous les acteurs du secteur monétaire et financier de l'Union surtout les autorités responsables de la régulation des banques.

BIBLIOGRAPHIE

Amable B. & Chatelain J-B, (1995), « efficacité des systèmes financiers et développement économiques », économie internationale, n°61, 1^{er} trimestre.

Asselineau A. (2006) « Quelle peut être la « raison d'être » des banques dans les systèmes financiers contemporains » ? Cahier de recherche 1/2006 Groupe Clermont.

BAMBA N'G. L. (2005), « enjeux des réformes en cours de la BCEAO et de l'UEMOA » Politique Economique Et Développement, Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du CIRES, Septembre 2005 E. N° 123.

Bankscope (2012), World banking information source: <https://bankscope2.bvdep.com/home>

Banque mondiale (2005) « inventaire des institutions financières en Afrique de l'ouest et du centre- ouest » banque mondiale, Washington.

Bruno, P. F. (2000), « Les déterminants des faillites bancaires dans les pays en développement : cas des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine », Cahiers du CRDE, université de Montréal, janvier.

Commission bancaire (2007), mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques (pilier 2), critères et méthodologie utilisés par la commission bancaire.

Dahmane D. (2003), «réformes du secteur bancaire et efficience, cas des banques commerciales tunisiennes », banque de Tunisie.

Dieng S. A. (2010), « Contribution du système bancaire sénégalais au financement de l'économie nationale », journée économique, juillet 2010

Dietsch M. (1992), « quel modèle de concurrence dans l'industrie bancaire ? », revue économique, vol. 43, n°2, mars.

Direction des études économiques et de la monnaie BCEAO (2010), «communication sur le thème : «la problématique du financement des économies de l'UEMOA », présentation au cinquième colloque BCEAO – universités et centres de recherche Dakar, 25 mai 2010.

Direction des études économiques et de la monnaie BCEAO (2010), «communication sur le thème : «libéralisation financière et transmission de la politique monétaire : cas de l'union monétaire ouest africaine (UEMOA)», présentation au cinquième colloque BCEAO – universités et centres de recherche Dakar, 25 mai 2010

Doumbia S. (2011), « surliquidité bancaire et « sous-financement de l'économie » Armand Colin | revue tiers monde, 2011/1 - n°205 pages 151 à 170.

Joseph A. (1995), « les déterminants de l'offre de crédit au Cameroun », techniques financières et développement, n° 38-39.

Joseph A. (2000) « la réforme du secteur financier », OCDE, paris.

Kablan S. (2007), « mesure de la performance des banques dans les pays en développement : le cas de l'UEMOA », université de paris 10

Nord R. (2010) « le défi du financement dans les pays en développement», présentation au cinquième colloque BCEAO – universités et centres de recherche Dakar, 25 mai 2010

Nsabimana A. (2002), «organisation, régulation et efficacité économique du système d'intermédiation financière en Afrique», université catholique de Louvain.

Rapports annuels de la BCEAO de 2000 à 2010.

Rapports annuels de la Commission Bancaire de 2000 à 2010.

Rapports annuels de la zone franc de 2000 à 2010.